

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU**

**COLLEGE COMMUNAL**

SEANCE DU 11 mai 2020

Présents: MM. Marc BOLLAND  
Arnaud GARSOU, Ismail KAYA, Christophe BERTHO, Isabelle THOMANNE  
Myriam ABAD-PERICK  
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre Président  
Echevins  
Présidente du CPAS  
Directrice générale

**Objet : ORDONNANCE DE POLICE – INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE DE GOBCE A BLEGNY.**

**LE COLLEGE,**

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant la demande d'occupation de la voie publique par la sprl FRANCK & FILS pour le renouvellement des toitures, rue de Gobcé, 42 et 44 à BLEGNY ;

Considérant que pour effectuer ce chantier (montages des échafaudages sur le trottoir + grue sur remorque et camion remorque sur une demi-chaussée), ces véhicules devront être stationnés sur la chaussée face aux deux domiciles précités ;

Considérant qu'il s'agit de préserver la sécurité des usagers ;

**ORDONNE à l'unanimité :**

Article 1 : Le stationnement des véhicules est interdit à hauteur des immeubles 42 et 44, rue de Gobcé, à BLEGNY, du lundi 18 mai 2020, à 7h30 au lundi 15 juin 2020, à 17h.

Article 2 : Les présentes mesures seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance de police sont passibles de peines de police.

Délibération du Collège communal  
en date du 11 mai 2020

Suite n° 1 – objet: **ORDONNANCE DE POLICE – INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE DE GOBCE A BLEGNY.**

Article 4 : La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, au TEC, au Dirigeant de la Police locale de Blegny et au Service des Travaux pour suite utile.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,  
(s) Ingrid ZEGELS

Le Président,  
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,



Le Bourgmestre,

